

Repentir et discours moral dans les canards criminels des XVI^e et XVII^e siècles

Inès BEN ZAYED
Université de Tunis
CÉRÉdI – EA 3229

La fin du XVI^e siècle et le début du XVII^e siècle ont été marqués, en littérature, par la thématique criminelle. Cette fascination ayant évidemment, un lien direct avec le contexte socio-politique de l'époque, a permis l'émergence des canards criminels, un genre éphémère présentant différents points communs avec les histoires tragiques¹. Ces publications mal imprimées et mal présentées ont pourtant eu un immense succès auprès des lecteurs à la recherche d'émotions fortes.

En plus du caractère récent des événements et des marques d'accréditation attestant la véracité des faits, les canardiers optent le plus souvent pour un discours moral confirmant la portée didactique du genre. D'ailleurs, on remarque l'intérêt accordé à la peinture des misères humaines, ainsi que l'abondance des scènes d'horreur et d'épouvante, accentuant le sentiment d'insécurité chez le lecteur. Face à la cruauté des crimes rapportés dans les canards, les auteurs puisent leurs discours dans un univers religieux, permettant de mettre l'accent sur le châtement du criminel et le besoin d'exprimer son repentir.

En tenant compte de la diversité des crimes évoqués dans ce type d'occasionnels, on étudiera le projet didactique des auteurs, ainsi que le caractère pathétique et édifiant du discours du condamné repentant. Au-delà de la fonction informative de ce genre qu'on qualifie d'« infra-littéraire », les rapprochements établis entre les canards criminels et les histoires tragiques permettraient de montrer qu'un simple fait divers pourrait se transformer en un espace littéraire où se perçoivent les propos les plus émouvants et les développements les plus romanesques.

Un projet didactique

Dans ce genre de littérature, la priorité semble donnée à la portée édifiante de l'histoire. On peut dire que le projet didactique du canardier est lié à trois faits ou critères essentiels : un lien avec l'actualité, la véracité supposée des faits narrés, la tonalité et la moralisation.

¹ Jean-Claude Arnould précise qu'il s'agit d'« une forme littéraire qui emprunte ses traits aux histoires tragiques, ou plus généralement à la veine du récit pathétique », « Canards criminels des XVI^e et XVII^e siècles : le fait divers et l'ordre du monde (1570-1630) », dans *Tourments, doutes et ruptures dans l'Europe des XVI^e et XVII^e siècles*, actes du colloque organisé par l'Université de Nancy II, 25-27 novembre 1993, Paris, Honoré Champion, 1995, p. 157.

Canards, occasionnels, éphémères : « information » et infralittérature en France à l'aube des temps modernes, actes du colloque organisé à l'Université de Rouen en septembre 2018, publiés par Silvia Liebel et Jean-Claude Arnould.

(c) Publications numériques du CÉRÉdI, « Actes de colloques et journées d'étude (ISSN 1775-4054) », n° 23, 2019.

Le lien avec l'actualité

Parler de l'actualité et du présent semble plus efficace pour produire un effet sur le lecteur, qui se sentirait directement concerné par ces anecdotes. La proximité dans le temps crée une certaine vivacité, liée à l'ancrage dans la réalité. Ainsi, une mise en scène de chroniques violentes, situées dans le quotidien répondrait parfaitement aux attentes d'un public curieux et assoiffé de nouveautés.

Ces productions sont destinées, *a priori*, à un public populaire. Il s'agit le plus souvent de lecteurs fortuits qu'on cherche à séduire, mais surtout à surprendre ; ce qui explique l'emploi récurrent, dans les titres de canards, d'adjectifs comme « extraordinaire », « prodigieux », « admirable »... préparant le lecteur à des « cas » de vengeance ou de violence étonnants et édifiants. En effet, le fait divers où l'on relate les actions les plus horribles éveillerait la curiosité du lecteur et susciterait son intérêt, voire sa crainte. Pour Bénigne Poissenot, l'effet produit sur le lecteur constitue une étape primordiale du processus d'enseignement. D'ailleurs, il ne retient que des exemples qui méritent d'être cités et qui provoquent différentes émotions chez celui-ci :

Mais les accidens et diverses fortunes d'un homme excellent et renommé remplissent le lecteur d'admiration, d'attente, de joye, de facherie, d'esperance, de crainte ; et si l'issue en est bonne et notable, lors l'esprit du lecteur est remply d'une volupté grande par ceste joyeuse et plaisante lecture².

En se référant à des cas qui suscitent l'engouement du lecteur, le canardier tente de l'impressionner, afin de faciliter son édification.

Il est à noter que les motifs prédominants, dans ce genre de récits, sont ceux liés aux amours déréglées, aux histoires de vengeance et d'ambition... Il est question, en général, de sujets susceptibles de séduire la clientèle de l'époque, ayant un penchant pour l'horrible, préférant les spectacles affreux et effrayants. Le canardier opte le plus souvent pour des crimes caractéristiques de l'époque. Dans son « Exhortation à la paix », publiée en 1592, le magistrat Guillaume du Vair évoque une situation chaotique, engendrée par un bouleversement total des normes :

De sorte que la foy et publique et particuliere est violée, l'impunité regne par-tout. Ce seroit horreur de raconter combien de voleries, de violemens, d'incestes, de sacrileges se commettent tous les jours. Bref la pauvre France est tellement desolée et defigurée, qu'elle commence à faire pitié à ses plus grands ennemis³.

Il s'agit d'un monde corrompu, dangereux et hostile, agrandissant les sentiments de peur et d'insécurité chez les hommes de l'époque. En évoquant les temps de guerre civile et des conflits religieux, Anne de Vaucher Gravili parle de « l'âge du désordre social et moral⁴ ». À l'image du désordre qui règne dans le monde, le canardier insiste sur les conduites déréglées de ces criminels. Il dresse un tableau négatif de la société de l'époque, en insistant sur la dégradation des valeurs.

Selon Jean-Pierre Seguin, la plupart des crimes rapportés dans les canards, durant cette période, sont des crimes passionnels⁵. En fait, pour ces auteurs, la passion

² Bénigne Poissenot, *Nouvelles Histoires tragiques*, édition établie et annotée par J.-C. Arnould et Richard A. Carr, Genève, Droz, 1996, « PROLOGUE DE L'AUTEUR, sur ses Histoires Tragiques », p. 46.

³ Guillaume du Vair, « Exhortation à la paix », *Actions et traités oratoires*, édition critique publiée par René Raouant, Paris, Société Nouvelle de librairie et d'édition, 1911, p. 70.

⁴ Anne de Vaucher Gravili, *Loi et transgression. Les histoires tragiques au XVII^e siècle*, Lecce, Milella, 1982, p. 9.

⁵ « Tenons-nous en à la seule peinture de l'amour, de cette passion responsable de plus des deux tiers des crimes décrits », Jean-Pierre Seguin, *L'Information en France avant le périodique, 517 canards imprimés entre 1529 et 1631*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1964, p. 32.

amoureuse mène évidemment vers la perte et la mort ; dans ce genre de textes, on parle souvent de « passion coupable⁶ ». Les femmes, fréquemment associées au diable, sont perçues comme des créatures séductrices et maléfiques :

Si les siècles passés nous ont fourni plusieurs exemples de l'inhumanité et cruauté de quelques femmes, nous ne devons pas trouver étrange su celui où nous sommes, étant plus pervers que les précédents, produit des monstres de nature qui en effet sont plus cruels que les bêtes [les] plus farouches⁷.

De façon générale, on remarque l'image péjorative de la femme présentée comme infidèle, vindicative, rusée, perfide, menteuse, égoïste... Cette méfiance à l'égard de la gent féminine suggère que beaucoup de canards étaient écrits par des clercs, ayant puisé leurs discours dans un contexte religieux et moral bien particulier ; ce qui explique également le caractère misogyne de certains propos.

La véracité des faits narrés

Ces chroniqueurs, témoins de cette époque de transition, ne manquent pas d'exprimer leur bonne foi, affirmant, parfois, qu'ils ont eux-mêmes observé les faits rapportés afin de garantir la sincérité du témoignage :

Voilà tout ce que j'ay peu retenir au vray de ceste histoire : y ayant tant de bruit en une si grosse assemblée, qu'ores que je fusse, avec les plus prochains de la Justice, je ne pu remarquer autre chose que cecy. Il est vray que c'est le principal & la substance de tout le spectacle. Vous assurant au surplus que je me suy plustost efforcé de vous dire au vray ce qu'il en est, que de rechercher les belles inventions, pour donner plus de contentement à voz oreilles⁸.

Le canardier prétend, ici, avoir assisté à la scène de l'exécution de la coupable. Pour lui, ces faits réellement advenus serviront d'exemples pour un lecteur averti.

Les titres attribués à ces textes contiennent des termes qui mettent en relief la véracité des faits ; ce qui justifie l'usage fréquent de l'adjectif « véritable », par exemple. L'accumulation des détails attestant qu'il s'agit d'informations précises et exactes (dates, lieux, noms ...) vise avant tout à authentifier le propos. On voit se multiplier les preuves, et les témoignages de personnes dignes de foi, dans les canards relatant des faits divers tragiques ou même merveilleux.

Tonalité et moralisation

Le ton grave et solennel adopté par le canardier lui permet de diriger la réception. Tel un prédicateur, il délivre un message aux bons chrétiens, les invitant à une lecture qui confirme l'influence du contexte théologique et moral de l'époque :

L'Homère des philosophes, Platon, l'oracle de l'Antiquité et l'admiration des siècles suivants, non sans juste raison appelle la volupté *amorce de tous maux* : vérité que nous reconnâtrons si,

⁶ Voir par exemple *Les pitoyables et funestes regrets de Marguerite d'Auge. Sur l'assassin [sic] commis par J. Jumeau, sur Claude Antoine son mary. Où repentante de son adultere, demande pardon à Dieu, et exhorte les femmes à aymer leurs marys. Exécutez à Paris*, Lyon, Fleury Durand, 1600.

⁷ *Histoire véritable d'une femme qui a tué son mari, laquelle après exerça des cruautés inouïes sur son corps, exécutée à Soirans en Bourgogne, distant d'une lieue d'Auxonne, le 18 janvier 1625*, Lyon, Germain Paris, 1625, dans Maurice Lever, *Canards sanglants. Naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993, p. 187. On remarque la grande ressemblance entre ce canard, publié en 1625, et la cinquième histoire tragique de Boastuau dont le recueil a été publié en 1559. Voir Pierre Boastuau, *Histoires tragiques*, édition critique publiée par Richard A. Carr, Paris, Honoré Champion, 1977, p. 139-167.

⁸ *Complainte pitoyable d'une damoyse angloise, qui a heu la teste tranchée à la Minuict, pour avoir voulu faire mourir son mary. Prins sur la copie Imprimée à la Rochelle*, s. n. s. l. (Lyon, Louis Cloquemin), 1600, p. 16.

dépouillés de toute humaine passion, nous la venons à peser en la balance d'une mûre considération, qui nous fera voir et nous contraindra de confesser que les plaisirs dérégés et les folles émotions de notre appétit sensuel doivent l'entrée à une infinité de vices exécrales qui nous précipitent enfin dans le gouffre dangereux de mille pauvreté⁹.

Conciliant sagesse antique et foi chrétienne, le narrateur ne cesse de répéter les mêmes formules pour insister sur la portée didactique de cet occasionnel. Dans la plupart des cas, le discours de ce dernier prend la forme d'une sentence morale. Le texte se termine souvent par une péroraison très brève, sous la forme d'une simple prière. Ainsi, on note la fréquence d'expressions telles que « Amen » ou « ainsi soit-il » comme formules finales. Le canard racontant l'histoire de Marie Hubert, ayant chargé son serviteur de tuer son mari s'achève sur une leçon de morale exemplaire, surchargée de vocabulaire religieux :

Mais ils donnèrent aux gens de bien autant de pitié et d'affliction par leurs plaintes que d'effroi et de crainte aux méchants. Priant Dieu que ce tragique spectacle leur serve d'exemple, de modèle et patron, pour désormais y former toutes leurs actions. Cela fait, ils rendirent leurs âmes à Dieu, le priant les retenir tous et les recevoir entre ses mains. Ainsi soit-il¹⁰.

À la fin de la sixième histoire tragique, Bénigne Poissenot recourt au même type de discours pour clore son recueil d'histoires tragiques¹¹ :

Dieu par sa sainte miséricorde, nous face la grace, de si bien nous reconnoistre, plorer nos pechez, et amander nostre vie, que le mauvais temps qui a couru, ne retourne jamais et que nos enfans et nepveux, jouissent de plus grande tranquillité, que celle qu'avons eu par cy devant. Ainsi soit-il¹².

Tous ces critères permettent, certes, de rapprocher ce genre de littérature de l'histoire tragique et affirment la primauté du projet moral.

Le châtement et le repentir du condamné

L'auteur des canards mise sur les faits divers sensationnels, en puisant dans une actualité sanglante et monstrueuse. Afin d'attirer l'attention du public et susciter plus d'émotions, il donne la parole à des personnages qui enfreignent les lois et dont le comportement porte atteinte à l'ordre public. Le jugement du crime et de ses motifs passe d'emblée par une mise en évidence de l'échec des criminels dont le comportement est condamnable.

Le repentir manifeste le sentiment de culpabilité du condamné qui, dans une tentative de sauver son âme, prie Dieu et demande miséricorde. Il s'agit d'un besoin de retrouver la paix, en implorant le puissant créateur. Selon Robert Spaemann,

Dieu est considéré d'un côté comme la source et le garant des exigences morales. Mais il est considéré d'autre part comme seigneur de l'Histoire, c'est-à-dire celui qui est glorifié même à

⁹ *Histoire lamentable d'une jeune demoiselle, laquelle a eu la tête tranchée dans la ville de Bordeaux pour avoir enterré son enfant tout vif au profond d'une cave, lequel au bout de six jours fut trouvé miraculeusement tout en vie et ayant reçu le baptême, rendit son âme à Dieu*, Lyon, François Yvrard, 1618, dans Maurice Lever, *Canards sanglants. Naissance du fait divers*, op. cit., p. 177.

¹⁰ *Discours véritable de l'exécration commise par une femme nommée Marie Hubert à l'endroit de Nicolas Porreau son mari, l'ayant fait massacrer par son valet. Ensemble la punition d'icelle, et de Nicole Mollet sa belle-mère, et de Guillaume de Launay, valet, le Mardi 3 février 1609*. Jouxte la coppie imprimée à Reims, Paris, Simon de Foigny, 1609, dans Maurice Lever, *Canards sanglants. Naissance du fait divers*, op. cit., p. 161.

¹¹ Précisons toutefois que les six histoires tragiques sont suivies d'une lettre à un ami « contenant la description d'une merveille appelée la Froidiere, veue par l'auteur en la Franche Comté de Bourgogne ».

¹² *Nouvelles Histoires tragiques*, H 6, op. cit., p. 255.

travers l'échec de nos bonnes intentions et qui par-dessus le marché – et c'est là l'essentiel – garantit l'harmonie finale des bonnes intentions et du cours du monde¹³.

Le narrateur, comme le lecteur, ne peut s'empêcher d'exprimer sa compassion en toute discrétion. On remarque la récurrence d'adjectifs comme « pauvre » et « misérable », qualifiant certains criminels. La fréquence des lamentations, des gémissements, des plaintes et des prières accentue le ton pathétique qui suscite la pitié, à l'égard de ces victimes des passions les plus dérégées et les plus dégradantes.

La condamnée à mort prend fréquemment la parole pour avertir ses semblables comme dans le canard relatant les crimes commis par Anne de Buringel, où le narrateur recourt au discours indirect :

... la pauvre Damoysselle montrant signe de grande repentance, levant souvent les yeulx au ciel, supplia l'assistance de bien enseigner & instruire leurs enfans en bonnes mœurs & crainte de Dieu, & adressant sa voix aux enfans, les exhorta de prendre exemple à elle : & qu'ils eussent tousjours la crainte de Dieu devant leurs yeulx, rendans obeïssance à leurs parens et amys : & que souvent ils eussent à rememorer ce piteux spectacle. Faisans priere à Dieu, & la vierge Marie leur vouloir pardonner leurs faultes commises, & à eux de ne tomber en telles pauvretes & accidents¹⁴.

Dans cet exemple, on voit que le canardier s'interroge sur la manière dont la famille (la microsociété) ou la société fonctionne, en dénonçant certains comportements jugés incorrects et immoraux. En mettant en scène l'épouse infidèle, la mère indigne ou le fils odieux, il met l'accent sur le dysfonctionnement de l'ordre familial et social, renforçant la portée pédagogique de son propos.

Dans ce type de discours, la pécheresse met en relief la grandeur divine. Le Tout-Puissant est un Dieu juste et vengeur. Il châtie ces criminels et il s'agit toujours d'un châtiment bien mérité, rappelant que l'homme est une créature imparfaite et faillible de nature. Dans le canard *Les Larmes de repentance d'une jeune fille prisonnière dans les prisons de Lyon qui a péri son fruit*¹⁵, la condamnée adresse une plainte aux différentes parties de son corps, qu'elle considère aussi coupables qu'elle (ses yeux, ses pieds, ses mains, sa face, ses cheveux, sa bouche, ses oreilles) avant d'adresser une prière très émouvante, à Dieu, pour implorer son pardon. On note le recours au vocabulaire religieux afin d'exprimer son repentir (« mon Dieu », « votre sainte majesté », « ô seigneur », « vos divines grâces », « votre sainte volonté¹⁶ »...). La forme oratoire du discours revêt un rôle rédempteur, pour le personnage féminin qui, dans une tentative désespérée, tente d'échapper au supplice de l'enfer, tout en exprimant sa résignation. Selon Silvia Liebel, « la remontrance n'était pas, en effet, une expression libre des condamnés, mais un rituel public où le discours servait plutôt aux intérêts de la justice¹⁷. »

L'image du criminel affaibli, fragilisé et complètement abattu frappe l'attention du lecteur. Néanmoins, contrairement aux histoires tragiques, on ne perçoit, dans les canards

¹³ Robert Spaemann, *Notions fondamentales de morale*, traduction et notes par Stéphane Robilliard, Paris, Flammarion, 1999, p. 133.

¹⁴ *Le vray discours d'une des plus grandes cruaultez qui ait esté veuë de nostre temps, avenue au Royaulme de Naples. Par une Damoiselle nommée Anne de Buringel, laquelle a fait empoisonner son mary par un à qui elle promettoit mariage, et depuis elle a empoisonné son pere, sa sœur et deux de ses petits neveux, et de la mort qui s'est ensuyvie d'un jeune Gentil-homme. Ensemble du dueil qu'elle a fait de la mort d'iceulx personnages, et de la grand'joye qu'elle a faicte puis après à ses secondes nopces, et comment ils se sont accusez de leur mal fait, et de l'emprisonnement d'iceux, et de l'arrest qui en a esté donné, et de la repentance qu'ils ont fait avant leur trespas*, Paris, Jean de Lastre, 1577, p. 28-29.

¹⁵ *Les Larmes de repentance d'une jeune fille prisonnière, dans les Prisons de Lyon, qui a péri son fruit*. Lyon, Pierre Roussin, 1606, dans Maurice Lever, *Canards sanglants. Naissance du fait divers*, op. cit., p. 125-131.

¹⁶ *Ibid.*, p. 130-131.

¹⁷ *Les Médées modernes. La cruauté féminine d'après les canards imprimés (1574-1651)*, Préface de Robert Muchembled, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 85.

criminels, aucun intérêt pour la psychologie interne des personnages. Les canardiers accordent une place capitale aux aveux des coupables afin de sensibiliser le lecteur à la gravité de la faute commise. Cette prise de conscience, qui passe par une mise en scène de la douleur du condamné, une sorte de catharsis morale et/ou religieuse, s'intègre à toute une stratégie argumentative adoptée par le narrateur pour dissuader le lecteur de commettre des péchés. Un quatrain clôt le canard intitulé *Cruauté plus que barbare et inhumaine de trois soldats Espagnols, contre une jeune Damoiselle Flamande...*, rappelant la nature pécheresse de l'être humain :

L'horreur de noz pechez est l'erreur de noz ames,
 Qui repaist noz desirs de noz cupiditez.
 Sous l'ameçon pipeur de noz lubricitez,
 Nous goustons mille morts, mille enfers, mille larmes¹⁸.

Ainsi, dans le cadre du projet d'édification, le public est mis en garde contre la lascivité et la déchéance morale ; l'auteur ne manque pas de souligner les conséquences de la débauche, incitant les hommes à l'abstinence sexuelle, perçue comme la voie de la vertu et de la pureté morale.

À la théâtralisation du discours du repentir s'ajoute l'horreur spectaculaire du supplice et du châtement qui lui est infligé. Les coupables « furent condamnés à faire amende honorable, nus en chemise, la corde au col, chacun une torche ardante au poing devant la grande Eglise : & là crier mercy à Dieu & à Justice¹⁹ ». La punition est, pour le canardier, proportionnelle à la faute commise. Bien plus, l'exécution du criminel marque le retour à l'ordre. En effet, la leçon morale est renforcée par la mise en scène publique du jugement ou du châtement. L'échafaud mortel devient le lieu du supplice et le moyen d'expiation des péchés. On assiste à l'exécution publique des condamnés, punis par la justice, confessés, dans l'espoir d'être pardonnés par Dieu et d'accéder à l'éternité. Selon Silvia Liebel, « la remontrance n'était pas, en effet, une expression libre des condamnés, mais un rituel public où le discours servait plutôt aux intérêts de la justice²⁰ ».

Discours moralisant et fiction

Ces chroniques considérées comme un produit littéraire populaire et bon marché ne manquent pas de susciter l'intérêt des élites politiques et intellectuelles. Ces publications mineures, pour lesquelles se passionne le public de l'époque, traitent, pourtant, des grandes questions philosophiques et religieuses liées à l'actualité. Il est évident que le discours moral occupe une place primordiale dans ce genre de narration. La rhétorique moralisatrice se perçoit particulièrement dans les premiers paragraphes servant d'exorde au récit, dans les épilogues moralisants, sans oublier la référence aux textes bibliques et aux Anciens :

Ce n'est sans cause, que les Anciens tant les législateurs & jurisconsultes, que Poètes & Orateurs, ont par leurs edits & escripts limité les jeux, honnestes & iceux bornez des bornes de raison les separant & distingant, des autres jeux litigieux, pipeurs & abhominables pour monstrer que les jeux qui gisent seulement au plaisir honneste et vertueux, & l'exercice du corps, nourricier de la vie

¹⁸ *Cruauté plus que barbare et inhumaine de trois soldats Espagnols, contre une jeune Damoiselle Flamande ; lesquels apres luy avoir ravi par force le thresor de sa virginité, luy firent violemment sentir la mort. Ensemble la juste punition de ces ravisseurs meurtriers en face de l'armée, le 6 Avril 1606. Avec Permission, Lyon, Jonas Gautherin Imprimeur de Monseigneur de la Guiche, s. d. [1606].*

¹⁹ *Le vray discours d'une des plus grandes cruaultez qui ait esté veuë de nostre temps, avenue au Royaulme de Naples...*, op. cit., p. 28.

²⁰ *Les Médées modernes*, op. cit., p. 85.

humaine sont d'aulture etoffe & maniment que les jeux hazardeux, irrévérens, prohibez & deffendus, comme sont les jeux de dez, Cartes, Quilles, & aultres semblables²¹...

Dès le début de ce canard, on assiste à une mise en garde du lecteur contre les excès du jeu et ses effets néfastes sur les hommes, considérant qu'il est la cause principale des crimes commis par cette épouse désespérée :

Si tu veux veoir [Lecteur] le mal que toutte sorte
De cartes & de dez, le jeu maudit aporte,
Voy cette histoire cy, & la goutte apart toy
Tu y verras, la perte, la fain, & la rage,
Dont s'ensuit par apres si horrible carnage,
Que quatre, par la mort finiront leur é moy²².

Tout en préparant le lecteur à l'histoire qu'il va lui raconter, le canardier étaye son point de vue, en puisant ses arguments dans l'antiquité. Ainsi, il cite l'exemple de « ce bon Caton, voullant enseigner aux enffans de fuir & éviter telz jeux illicites & ni sy amuser quand ilz deviendroient grands et meurs d'esprit, disoit, *Alea fuge* etc.²³ ». Dans le canard *Supplice d'un frere et sœur decapitez en Greve pour adultere et inceste*²⁴, l'auteur se réfère également à l'Antiquité, par le choix des pseudonymes *Canacé* et *Macarée*, couple incestueux de la mythologie grecque. En fait, il s'agit de l'histoire de Marguerite et Julien Ravalet condamnés et exécutés pour crime d'inceste, le 2 décembre 1603. D'ailleurs, François de Rosset s'est lui-même inspiré de ce fait divers pour raconter sa cinquième histoire tragique²⁵. Il modifie, lui aussi, les noms des personnages qu'il désigne par « Doralice » et « Lizaran²⁶ » afin de préserver leurs identités.

Par ailleurs, ces « chroniques », qui représentent les vices et les maux affectant les hommes, s'invitent à lire comme des exemples édifiants²⁷, rappelant la valeur didactique de l'exemplum. La conclusion du canard consiste souvent à reprendre les principes moraux déjà énoncés dans le préambule. Le dénouement funeste constitue l'occasion pour le canardier de mener une réflexion sur la transgression de la loi, entraînant une punition équitable et méritée du coupable ; ce qui semble être le meilleur moyen de remettre le lecteur sur le chemin de la vertu et du Bien, étant donné que les poursuites pénales garantissent la supériorité du pouvoir public. Ces auteurs tentent de restaurer la loi et de rétablir l'équilibre brisé par son infraction. Ils prêchent l'obéissance et le respect de l'ordre.

Généralement, le canardier ne s'attarde pas trop sur les circonstances ou les motifs du crime, racontés le plus souvent en quelques lignes. Il ne manque pas de souligner, lui-

²¹ *Histoire sanguinaire, cruelle et emerveillable, d'une femme de Cahors en Quercy pres Montaubant, qui desesperée pour le mauvais gouvernement et menage de son mary, et pour ne pouvoir apaiser la famine insupportable de sa famille, massacra inhumainement ses deux petis enffans. Et consecutivement sondict mary, pour lesquelz Meurdres, elle fut executée à mort par ordonnance de justice le cinquiesme jour de Febvrier, mil v.c.iiijxx trois dernier passé. Avec la Remontrance qu'elle fit publiquement, au dernier suplice, sur le devoir des hommes mariez envers leurs Femmes et enffans*, Imprimé suivant la Copie imprimée à Thelouze, Par jacques Columbier, 1583, p. 3.

²² *Ibid.*, « Aux Lecteurs Salut », p. 2.

²³ *Histoire sanguinaire, cruelle et emerveillable, d'une femme de Cahors en Quercy pres Montaubant...*, *op. cit.*, p. 4. *Alea fuge* signifie « Fuis les jeux de hasard ».

²⁴ *Supplice d'un frere et sœur decapités en Grève pour adultere et inceste*, Paris, Philippe du Pré, 1604, dans Maurice Lever, *Canards sanglants. Naissance du fait divers*, *op. cit.*, p. 106.

²⁵ François de Rosset, *Les Histoires tragiques de nostre temps*, Histoire V « Des amours incestueuses d'un frere et d'une sœur, et de leur fin malheureuse et tragique », Genève, Slatkine Reprints, 1980, p. 174-190.

²⁶ Voir l'article de Maurice Lever, « De l'information à la nouvelle : les "canards" et les "Histoires tragiques" de Rosset », *Revue d'histoire littéraire de la France*, juillet-août 1979, p. 577-593.

²⁷ La portée exemplaire de ce genre de textes est notamment confirmée par la redondance des expressions qui annoncent la conclusion : « Voilà, lecteurs », « Voilà, Messieurs », « Voilà, mesdames »...

même, la sobriété et la brièveté de l'histoire narrée²⁸. Peut-on alors parler d'une structure narrative simple de ce genre de récits dont la forme s'apparente à un compte rendu judiciaire ?

Si l'auteur du canard prétend favoriser la portée morale de son discours, il ne peut, toutefois, s'empêcher de s'abandonner au plaisir de raconter. Il anime son récit en évoquant l'énergie criminelle des protagonistes, leurs passions déchaînées, leurs pulsions meurtrières, ainsi que tous les signes d'une brutalité incontrôlée. Il est souvent question d'évoquer les détails les plus affreux et les plus sanglants des crimes, comme les corps dépecés des victimes, par exemple.

Il s'agit donc d'une représentation du mal en action, avec des épisodes plus ou moins romanesques, relatant les cruautés et les calamités des temps. Dans le canard qui rapporte l'histoire d'Anne de Buringel²⁹, l'auteur privilégie la narration, en consacrant au récit des faits vingt-deux pages, trois pages étant réservées au châtement et au repentir de la criminelle³⁰. Ayant opté pour « un choix clairement romanesque³¹ », il se contente de résumer le procès en une seule phrase : « Le tout averé & le proces fait³²... ». Selon Jean-Claude Arnould, « les récits de faits divers sanglants ont ainsi dévolu au procès criminel une place modeste, réduisant son intervention dans le récit à des fonctions narratives ou sémantiques qui font l'économie de sa représentation³³. » En effet, l'accent est particulièrement mis sur la punition de l'assassin et sur sa repentance, confirmant la primauté du projet moral.

Assurant son rôle de chroniqueur ou de reporter, le canardier retrace tous les éléments du crime, même les plus cruels et les plus inhumains. Il relate les faits divers de son époque, présentant le plus d'écarts par rapport à la norme publique, sans trop se soucier des normes de bienséance. D'ailleurs, l'actualité la plus réaliste se confond parfois avec la fiction la plus « mensongère », afin de surprendre le lecteur et susciter davantage son attention. Ainsi, le discours moral dont use l'auteur permet de justifier le caractère « immoral » de certains faits narrés. Bénigne Poissenot souligne, lui aussi, dans son prologue, le paradoxe³⁴ entre son projet moralisateur et l'immoralité des thèmes qu'il aborde :

L'histoire perdrait toute sa grace si les choses n'y estoient représentées au vif et exprimées comme en un tableau, ainsi qu'elles se sont passées. Les vices y sont blasmez, on y loue la vertu on appelle bois ce qui est bois, pomme ce qui est pomme ; et n'y peut-on licitement desguiser ou masquer d'une fardée vertu ce qui n'est ny vertueux ny louable³⁵.

Le narrateur surcharge son texte de détails lascifs, atroces et cruels. Cependant, décrire le crime de façon détaillée ne constitue-t-il pas le meilleur moyen de le dénoncer ? À la fin du canard intitulé *Cruauté plus que barbare et inhumaine de trois soldats Espagnols*,

²⁸ « Voilà, Lecteurs, en bref, le contenu de cette histoire, selon la pure vérité... », *Histoire sanguinaire, cruelle et émerveillable, d'une femme de Cahors en Quercy pres Montaubant...*, op. cit., p. 13.

²⁹ Ce canard qui se caractérise par de longues péripéties est repris par François de Belleforest dans le tome VII de ses *Histoires tragiques*.

³⁰ Voir l'article de Jean-Claude Arnould « Les canards criminels, ou le procès escamoté », dans Stéphan Georget et Bruno Méniel (dir.), *Littérature et droit, du Moyen Âge à la période baroque : le procès exemplaire*, actes de la journée d'étude du groupe de recherche « Traditions Antiques et Modernités » de Paris VII (29 mars 2003), Paris, Champion, 2008, p. 93.

³¹ *Ibid.*

³² *Le vray discours d'une des plus grandes cruaultez qui ait esté veuë de nostre temps, avenue au Royaulme de Naples...*, op. cit., p. 28.

³³ « Les canards criminels, ou le procès escamoté », art. cité, p. 112.

³⁴ Dans son article « L'impasse morale des histoires tragiques au XVI^e siècle », Jean-Claude Arnould parle de la « représentation édifiante du mal », *RHR*, n° 57, décembre 2003, p. 107.

³⁵ *Nouvelles Histoires tragiques*, Prologue de l'auteur, op. cit., p. 49.

contre une jeune Damoiselle Flamande..., l'auteur cherche à se justifier, en explicitant sa démarche :

Il faut que la vie des meschans soit representee, afin que nous amandions la nostre, & celle des bons, afin de les ensuivre. L'impiété est familiere aux meschantes ames ennemies de la vertu, & les malheureux & desbordez aux voluptez ne pensent point à leur ame³⁶.

Pour le canardier, c'est en choquant le lecteur, que l'on parviendrait à l'instruire et à le détourner des vices. L'objectif de celui-ci consiste essentiellement à dévoiler la vérité et à guider les hommes vers le droit chemin, en optant pour un discours moral, lucide, sobre et concis. L'auteur affiche haut et fort, la portée moralisatrice de ces récits afin d'échapper aux critiques lui reprochant une représentation violente et excessive du crime et du supplice qui risquerait de fausser le parcours initiatique du lecteur.

À la manière du moraliste, le canardier s'attaque aux vices et loue les vertus. Après le résumé des événements et des péripéties, il développe un discours sur les repères collectifs et présente la justice comme un bien commun, afin de répondre aux exigences politiques, religieuses et morales de l'époque. Ce type de récits incite le lecteur à émettre sa propre réflexion judiciaire³⁷, à travers un schéma tripartite qu'on retrouve également dans l'histoire tragique : la loi qu'il faut respecter, l'infraction, le châtement marquant le rétablissement de l'ordre.

Certes, les canards criminels marquent le triomphe de la loi monarchique, de nature patriarcale. Les auteurs évoquent souvent le rôle du souverain, qui incarne l'autorité suprême. Ils insistent sur sa conduite irréprochable et son intransigeance devant les vices :

L'atrocité de deux crimes si énormes tenait chacun en admiration de la sagesse des Messieurs du Parlement, et surtout de la constance et intégrité de notre bon roi, qui plusieurs fois supplié et importuné de leur donner grâce ou commuer leur peine en une prison entre quatre murs, est demeuré ferme en son propos d'en laisser faire à son Parlement. Car, à la vérité, la miséricorde est toujours bienséante en un grand roi, mais il la doit retrancher en deux tels crimes qui crient chacun vengeance devant Dieu, afin que l'impunité n'en apporte une licence³⁸.

En faisant confiance à la justice, le monarque refuse d'intervenir dans l'affaire de Julien de Ravalet et de sa sœur Marguerite, condamnés à mort pour leurs amours incestueuses. Le canardier salue la façon dont Henri IV s'est comporté, veillant au respect des lois. Ainsi, en servant de modèle à ses sujets, le roi renforce l'ordre et le pouvoir de l'état, incitant le lecteur au respect des normes collectives³⁹.

³⁶ *Cruauté plus que barbare et inhumaine de trois soldats Espagnols, contre une jeune Damoiselle Flamande...*, *op. cit.*, p. 11.

³⁷ Avant de tuer son bébé, Marguerite, dans un discours révélant son désespoir et son désarroi, s'interroge sur son sort, tout en reconnaissant la gravité et la cruauté de son acte : « ... Faut il, hélas, que je sois plustost ton homicide que ta nourrice, ame innocente ! Faut-il que tu laves de ton sang innocent les fautes de ta mere, & par mort injuste tu la garantisse de sa mort meritee ! Ah, que j'ay de douleur d'estre ta meurtriere. Je sçay bien que Dieu m'en punira comme juste juge, mais possible aussi que sa misericorde intercedera pour moy ? » En fait, en s'adressant directement à son fils, le personnage féminin offre au lecteur la possibilité de juger lui-même de la situation. *Discours tragique et pitoyable sur la mort d'une jeune Damoiselle âgée de dix-sept à dix-huit ans, executée dans la ville de Padouë au mois de Decembre dernier 1596. Avec les regrets qu'elle a fait avant sa mort. Traduit d'Italien en François*, Paris, Antoine Du Brueil, 1597, p. 6-7.

³⁸ *Supplice d'un frère et sœur décapités en Grève pour adultère et inceste*, Paris, Philippe du Pré, 1604, dans Maurice Lever, *Canards sanglants. Naissance du fait divers*, *op. cit.*, p. 109.

³⁹ Dans sa cinquième histoire tragique, qui est une adaptation de la même histoire, François de Rosset loue également la conduite irréprochable de « cest invincible Monarque », à qui il donne la parole pour le glorifier davantage : « Mon père (dict alors le Roy) je ne sçaurois devant Dieu pardonner ce crime. Il est trop grand. Il faudroit qu'un jour j'en rendisse conte à celuy qui m'a constitué souverain juge de son peuple. » *Les Histoires tragiques de nostre temps*, Histoire V « Des amours incestueuses d'un frère et d'une sœur, et de leur fin malheureuse et tragique », *op. cit.*, p. 192-193.

Dans ces « chroniques judiciaires » non dépourvues de fiction romanesque, le narrateur se fait tantôt témoin et « reporter », tantôt moralisateur dont la sensibilité semble heurtée par la cruauté de ce qu'il raconte. Tout en insistant sur le rapport entre l'infraction et la punition, il oscille entre le désir de plaire au lecteur et le devoir de le convaincre et l'instruire. On peut même parler d'une certaine ambivalence du canard, éveillant, chez le lecteur, les sentiments d'effroi, d'indignation, mais aussi de fascination.

Conclusion

Le fait divers « tragique » suscite particulièrement l'intérêt du public de l'époque, aussi bien par la diversité des histoires, que par la richesse des informations. L'aspect anecdotique de ce genre de textes montre clairement l'importance accordée à l'actualité du temps. Pourtant, le caractère informatif du canard importe peu, quand le canardier n'hésite pas à rééditer son récit, plusieurs années après, voire à inventer des faits cruels et scandaleux, dans le but d'attirer la clientèle. Néanmoins, l'objectif de ces auteurs anonymes est, avant tout d'agir sur les consciences, de montrer aux hommes la voie à suivre pour l'avenir, en les mettant en garde contre les vices et en corrigeant leurs comportements. Cette vision s'intègre parfaitement au projet de la Contre-Réforme, marqué par une certaine austérité morale et le raidissement du climat théologique à la fin de la Renaissance.

Dans ces récits où se brouillent les limites entre fiction et véridicité, le dispositif moral et religieux adopté par ces auteurs vise à rétablir l'équilibre, en respectant les critères de justice, d'équité et de Bien ; ce qui permet également de renforcer le pouvoir religieux et royal et maintenir les hiérarchies sociales, préétablies, s'acheminant vers un XVII^e siècle classique où s'affirme clairement l'autorité de la raison.